



Spray phosphorescent pour la sécurité.

Champ d'application

- Garage
- Pièces sombres (plafonds lumineux)
- Étoiles dans les chambres d'enfants
- Panneaux sur les murs
- Intérieur et extérieur

Propriétés :

- Pour intérieur et extérieur
- Séchage rapide
- Éclaire après avoir été chargé par la lumière
- Éclairage de sécurité DIN ISO 16069:2019-04

Produit :

Couleurs : Jaune-vert transparent

Conditionnement : Spray 400 ml

Consommation : Env. 1 m² par 400 ml

Stockage : Au frais, bien fermé, à l'abri du gel et des rayons du soleil

Nettoyage des outils : Immédiatement avec le diluant Südwest V33.

Température

Ne pas utiliser à une température ambiante et de l'objet inférieure à +10 °C et supérieure à +30 °C.

Humidité relative maximale de 75 %.

Séchage

(+20 °C / 65 % H. R.)

Sec hors poussière : Après env. 10 min.

Sec au toucher : Après env. 30 min.

Complètement sec : Après env. 24 heures.

L'épaisseur de la couche, la température et l'humidité relative peuvent influencer le temps de séchage.



Support

Le support doit être exempt de graisse, propre, exempt de rouille, dépolvé et sec.

Le support doit être de couleur blanche pour un meilleur éclairage.

Appliquez d'abord une couche de spray Südwest All-Grund blanc.

Appliquez trois couches de Spray phosphorescent Jaeger Kronalux.

Pour une protection supplémentaire, appliquez une ou deux couches de Kronen Konservierungslack Spray 609 Jaeger.

Application

Agitez pendant 3 minutes avant utilisation.

Après utilisation, videz le réservoir à l'envers jusqu'à ce que le gaz s'échappe.

Mesures de protection

Voir fiche de sécurité.

Identifiants

Voir fiche de sécurité.

Les informations fournies dans cette fiche technique sont une description générale du produit basée sur notre expérience et nos tests et ne représentent pas un exemple pratique concret. Par conséquent, aucune responsabilité ne peut être déduite. Veuillez contacter notre département Application & Technique si nécessaire. La fiche de données de sécurité est disponible sur www.veiligmetverf.nl.
23-5-2022